



## REGLEMENT DU GRAND PRIX JEUNES GOLF DE SAINT SAMSON Minimes / Benjamins / U12

**Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023**



Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être licencié à la ffgolf et s'être acquitté du "droit de jeu fédéral" de 35 € ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue</li> <li>Être de catégorie Minimes ou moins</li> <li>Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs</li> <li>Remplir tous les critères sportifs d'inscription - répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur</li> <li>Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. La Licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve.</li> <li>Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.</li> </ul>																				
<b>TERRAIN</b>	<b>Filles :</b> Minimes 5028 m (marques Bleues) – Benjamins 4600 m - (marques rouges) U12 F: 4087 m - (marques violettes) <b>Garçons :</b> Minimes 5764 m (marques Blanches) - Benjamins 5471 m - (marques jaunes) U12 G: 4866m - (marques grises)																				
<b>FORMULE DE JEU</b>	<b>Simple Stroke Play 36 trous – 18 trous par jour</b> Épreuve non-fumeurs : cf. § 1.2-2 (5) <b>Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits :</b> cf. § 1.2-2 (8) <b>Journée d'entraînement</b> possible 1 fois entre le 31 août et le 02 septembre et le mercredi 13 ou la veille du 1er tour, uniquement sur réservation à l'accueil du Golf (02 96 23 87 34)																				
<b>INDEX</b>	L'index figurant dans Fléole à la date de clôture des inscriptions sera pris en compte.																				
<b>SERIES</b>	Six catégories : U12 G / U12 F / Benjamins / Benjamins / Minimes G / Minimes F																				
<b>INSCRIPTIONS</b>	<p><b>La date limite d'inscription est fixée au vendredi 01 septembre 2023.</b>            Bulletin d'inscription sur les sites du Golf Hôtel et de l'association sportive à renvoyer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>par courrier : Golf de Saint Samson Route du Golf. 22560 PLEUMEUR BODOU</li> <li>par mail : <a href="mailto:contact@golfhotel22.fr">contact@golfhotel22.fr</a> ou <a href="mailto:as.st.samson@free.fr">as.st.samson@free.fr</a></li> </ul> <p>La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site de l'AS le 06 septembre 2023.            Champ de participants limité à 120 joueurs. Selon la répartition suivante, nombre minimum et index maximum dans chaque catégorie :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Garçons</th> <th>Idx Max</th> <th>Filles</th> <th>Idx Max</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Minimes</td> <td>6</td> <td>18,4</td> <td>3</td> <td>26,4</td> </tr> <tr> <td>Benjamins</td> <td>18</td> <td>20,4</td> <td>6</td> <td>28,4</td> </tr> <tr> <td>U12</td> <td>18</td> <td>36</td> <td>6</td> <td>42</td> </tr> </tbody> </table> <p>La répartition des 12 wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.</li> <li>Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.</li> <li>En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.</li> </ul>		Garçons	Idx Max	Filles	Idx Max	Minimes	6	18,4	3	26,4	Benjamins	18	20,4	6	28,4	U12	18	36	6	42
	Garçons	Idx Max	Filles	Idx Max																	
Minimes	6	18,4	3	26,4																	
Benjamins	18	20,4	6	28,4																	
U12	18	36	6	42																	
<b>DROIT ENGAGEMENT</b>	<b>50 €.</b> <i>Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.</i>																				
<b>TIRAGE DES DEPARTS</b>	<u>Par catégorie et par sexe.</u> 1er tour : dans l'ordre croissant des index. 2 <sup>ème</sup> tour : ordre inverse du classement du 1 <sup>er</sup> tour Diffusion des horaires de départ au plus tôt à 12 heure la veille du premier tour : <a href="http://asgolf-saintsamson.com">asgolf-saintsamson.com</a> ou au 02 96 23 87 34																				
<b>CLASSEMENT</b>	Brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte). En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve départagera les joueurs par un play-off en trou par trou sur les trous 1, 2, 18 en boucle. En cas d'impossibilité de disputer le play-off, le départage se fera selon le classement établi par RMS.																				
<b>REMISE DES PRIX</b>	À l'issue de la compétition au Club House.																				
<b>COMITÉ</b>	Le Comité est composé d'un des arbitres désignés, du directeur du Golf ou d'un membre de l'association sportive et d'un représentant de la Ligue ou du 2 <sup>ème</sup> arbitre. Il pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ de joueurs et/ou des conditions climatiques.																				

**GRAND PRIX JEUNES**  
**Golf de Saint Samson en Trégor**  
**Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Les inscriptions se font exclusivement par écrit**  
**auprès du Golf de Saint Samson au plus tard le Vendredi 01 septembre 2023.**

Le formulaire d'inscription doit être accompagné du montant des droits d'inscription (chèque libellé à l'ordre du Golf de Saint Samson) fixés à **50€**.

0 € par joueur.

Club :			
Nom	Prénom	Index	N° de licence

**Paiement :** \_\_\_\_\_

**Numéro de téléphone :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature**

**PHOTOGRAPHIES ET LIVE FACEBOOK :** Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix Jeunes de Saint Samson et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication (sites internet, réseaux sociaux, live Facebook...)

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé. Les finalités de traitement sont la gestion sportive du Grand Prix Jeunes. La durée de conservation est de 1 an. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations vous y opposer en contactant l'accueil du golf de Saint Samson.